

COMITE SYNDICAL DU SYMALIM

Jeudi 18 mars 2021 – 14h00

PROCES-VERBAL

Le Comité syndical du SYMALIM s'est réuni le jeudi 18 mars 2021 à 14h00. Exceptionnellement, il s'est réuni au Complexe du Mas du Roux sur la commune de Beynost (40 rue du midi), pour respecter le cadre des mesures sanitaires liées au COVID-19.

Liste des présent·e·s:

nombre de vote /délégué·e

Métropous os Lyon	A4 A71111175	-
MÉTROPOLE DE LYON	M. ATHANAZE	5
	M. Benzeghiba	
	Mme Creuze	5 + 5,5
	Mme Dehan	5
	MME FAUTRA	5
	M. Gomez	5
	Mme Grosperrin	5
	M. Quiniou	5 + 5
	M. Ray	5
	Mme Reveyrand	5 + 5
	M. SELLES	5
	M. VIEIRA	5
Conseil départemental Ain	M. Gaitet	4
ССМР	M. Girard	1,5
	Mme Terrier	1,5
Lyon	M. CHAPUIS	5,5
	Mme Goust	5,5
Villeurbanne	M. Brissard	4
	M. Vermeulin	4
	MME GUILLAS (suppléante)	4
Décines-Charpieu	MME FAUTRA	3
	M. Alloin (suppléant)	3
Meyzieu	M. QUINIOU	3 + 1
Vaulx-en-Velin	M. FISCHER	3

JONAGE	M. BARGE	2
	M. MELLET (suppléant)	2
MIRIBEL	M. LADOUCE	2
Beynost	M. Mancini	1
Jons	M. Desbrosses	1
Neyron	M. VINCENT	1
Nievroz	M. Thiebaut	1
Saint-Maurice-de-Beynost	M. Goubet	1
THIL	Mme Pommaz	1

Ont donné pouvoir (conformément à loi 2020-1379 du 14 novembre 2020) :

M. Chapuis à Mme Creuze M. Benzeghiba à Mme Reveyrand

Mme Fautra à M. Quiniou (Métropole de Lyon)

M. Vincent à M. Quiniou

Participaient également à la réunion :

Thil: M. Traclet, suppléant

SYMALIM : Mme Sibué, M. Trillat, Mme Tourvieille, Mme Vital

Métropole de Lyon : M.Sabatier, Mme Auby

Madame Catherine CREUZE, Présidente du SYMALIM propose à M. Mathieu VIEIRA d'être secrétaire de séance. Il procède à l'appel.

Madame la Présidente ouvre la séance à 14h10 après vérification du quorum.

Elle rappelle que pour la troisième fois, l'assemblée se tient dans un cadre particulier pour respecter au mieux les mesures sanitaires et d'accessibilité, et après la mairie de Meyzieu et l'école d'architecture de Vaulx-en-Velin, nous poursuivons la « tournée » en venant à Beynost.

Elle remercie Caroline TERRIER qui a permis d'avoir gracieusement la mise à disposition de cette grande salle.

Approbation du procès-verbal du 11 février 2021

Le procès-verbal est approuvé

RESSOURCES

2021-006 Adoption du compte de gestion 2020 - Budget principal du SYMALIM et Budget annexe Navette fluviale

La présentation faite en séance est jointe en annexe à ce procès-verbal.

Madame la Présidente explique que l'on commence le Comité avec les délibérations budgétaires : approbation des Comptes de gestion et administratifs 2020 et vote des Budgets primitifs 2021. Elle laisse la parole à Mme Maud TOURVIEILLE pour présenter ce point.

A l'unanimité, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** le Compte de Gestion de la Trésorerie de Meyzieu pour l'exercice 2020 pour le Budget principal SYMALIM et le Budget annexe Navette fluviale dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice,

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer l'ensemble des documents constituant les comptes de gestion 2020, en vue de leur transmission au juge des comptes.

2021-007 Adoption du compte administratif 2020 – Budget principal du Symalim et Budget annexe Navette fluviale

La Présidente quitte la séance. Le comité syndical siégeant sous la présidence de Matthieu VIEIRA, 1er Vice-président, conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales **ADOPTE** à l'unanimité, les comptes administratifs 2020 du Budget principal du Symalim et du Budget annexe Navette fluviale du Canal de Jonage tel que présentés dans l'ordre du jour.

2021-008 Affectation du résultat 2020 – Budget principal du Symalim et Budget annexe Navette fluviale

A l'unanimité, le Comité Syndical **APPROUVE** les propositions d'affectation des résultats 2020 du budget principal du SYMALIM et du budget annexe Navette fluviale du Canal de Jonage tels qu'indiquées dans l'ordre du jour.

2021-009 Budget Primitif du Budget Principal du Symalim - exercice 2021

Madame la Présidente introduit ce point et rappelle que ce budget primitif a été établi dans la ligne de conduite dégagée par le débat d'orientation budgétaire 2021 qui s'est déroulé le 11 février 2021. Il a été présenté et discuté lors du Bureau syndical du 4 mars dernier.

Il utilise, mais de manière mesurée, l'excédent reporté, de façon à ne pas augmenter dès cette année les participations statutaires et de nous laisser le temps de travailler. Il ne recourt pas non plus à l'emprunt cette année encore.

Aussi, l'accent est mis sur les besoins du Symalim en termes d'ingénierie (interne et externe) afin de pouvoir répondre aux différentes commandes politiques et ainsi mettre en œuvre plusieurs grands chantiers dès l'exercice 2021.

Elle laisse la parole à Madame SIBUE.

Madame Emmanuelle SIBUE explique que le budget 2021 est proposé à participations constantes des collectivités membres, tant en fonctionnement qu'en investissement, malgré les difficultés financières structurelles du Symalim. Les recettes de fonctionnement ne permettent pas de répondre aux dépenses du Syndicat d'où un déficit structurel (épargne de gestion négative) qui, pour l'exercice 2021, peut être comblé grâce à l'excédent de fonctionnement encore disponible cette année.

La section d'investissement prévoit un très faible niveau d'investissement qui ne permet pas au Symalim de faire face à ses besoins primaires pour maintenir en état son patrimoine existant ; aucun nouveau projet de développement n'est de fait intégré ; aucun nouvel emprunt n'est souscrit.

Cet état des lieux, appuyé par l'étude financière réalisée par le Cabinet KPMG en 2019/2020, témoigne de l'importance de redimensionner la structuration financière du syndicat : redéfinition des missions souhaitées dans la ligne de conduite d'un projet politique à partager, et mise en adéquation des ressources nécessaires à ce projet, en les diversifiant.

Ce chantier, primordial pour la viabilité du syndicat, devra être mené en partenariat avec l'ensemble des collectivités membres du Symalim durant l'année 2021.

Elle laisse la parole à Mme TOURVIEILLE pour présenter le budget en détail.

M. TRILLAT présente la partie des investissements réalisés par le biais de mandats de maitrise d'ouvrage déléguée.

Madame la Présidente annonce qu'il faudra décider cette année si on choisit de garder ou non la navette fluviale.

M. Matthieu FISCHER dit qu'on s'aperçoit bien que ce budget est fait de manière très stricte, sans aucun projet de développement ni emprunt supplémentaire, avec un déficit structurel à participation constante mais laissant présager une augmentation pour 2022. Ce budget de transition va permettre de redéfinir les missions autour d'un projet de mandat pour lequel il faut avoir des résultats. Les communes ne pourront abonder en permanence pour combler les déficits.

La hausse des participations statutaires des collectivités a plus ou moins d'impact. Pour Vaulx-en-Velin, en 2016, il y a eu une hausse de presque 100 000€, ce qui n'est pas négligeable, sans parler des différents portages faits en matière d'urbanisme, ni du risque juridique lié au fait que le siège du Symalim soit sur la ville de Vaulx-en-Velin.

Sur ce projet important et nécessaire de Plan de mandat, il faut une méthodologie et un partage avec les Maires de chaque commune, pour montrer la capacité du Symalim à pouvoir combler ce déficit structurel. Il est favorable à l'aide juridique demandée par le syndicat car il y a pour nous là-dessus, une obligation de résultat.

Madame Maud TOURVIEILLE rappelle que le Symalim n'a pas augmenté ses participations depuis de nombreuses années. La hausse évoquée par M. FISCHER correspond à un changement de mode de fonctionnement : les participations statutaires versées à l'ancien Syndicat du Canal (aujourd'hui fusionné avec le Symalim) étaient fiscalisées, donc indolores pour les budgets de la commune. Dans un syndicat mixte, cette fiscalisation n'est plus possible.

Monsieur Matthieu VIEIRA ajoute qu'il y a eu lors de cette fusion des syndicats une accumulation des coûts certes, mais aussi une accumulation des missions.

Madame Anne REVEYRAND rappelle que la création de poste a déjà été discutée lors du précédent mandat et que les élu·e·s avaient déjà défendu un effectif en conséquence par rapport à l'activité dense du Symalim. Cependant sur le poste d'attaché·e aux finances, il faudra que cette personne dégage des subventions ou mécénats pour rentabiliser son poste.

Madame Caroline TERRIER dit qu'effectivement sur l'organisation interne, tous-toutes les élu-e-s et particulièrement les « ancien-ne-s » sont conscient-e-s de la charge de travail et du manque de temps du personnel Symalim, surtout quand on voit malgré tout que la qualité est au rendez-vous.

Ce n'est pas pour faire des comparaisons inutiles, mais elle rappelle quand même qu'on met 80K€ sur le financement d'une association, 60K€ pour maintenir la navette à flot et qu'il ne faudrait donc pas remettre en question le peu d'oxygène qu'on pourrait obtenir pour les ressources humaines du Symalim. Sur la hausse des participations, elle rappelle également qu'aujourd'hui, selon les statuts du syndicat, si une collectivité augmente, cela nécessite que toutes les collectivités suivent. Si les collectivités ne veulent pas, la seule solution restante pour que le Symalim arrive à trouver une vitesse de croisière serait de revoir le montant de ses missions dont la Délégation de Service Public. Cette situation ne pourra pas perdurer.

Madame REVEYRAND tient à préciser qu'elle ne s'oppose pas du tout à la création de postes. L'équipe est vraiment au maximum de ce qu'on peut faire et même au-delà. Elle se posait juste la question sur la recherche de financement qui devra dégager de l'argent pour autofinancer le poste. Peut-être qu'il existe d'autres solutions sur ce type de poste.

Sur les participations des communes, oui c'est un statu quo des participations mais pour les communes de l'ancien syndicat du Canal, l'accumulation des participations est-elle équitable ? Ça serait peut-être à recalculer.

Madame Emmanuelle SIBUE explique que le recours à des prestataires est toujours possibles mais que cela nécessite un pilotage interne. Le poste « finance » présenté est bien plus large que la recherche de mécénat (contrôle de gestion, assistance de la responsable administration & finances, ...) Les compétences juridiques et financières sont à déployer si l'on veut avoir une réflexion sur le modèle économique et les statuts du syndicat.

Monsieur Matthieu VIEIRA confirme qu'on est vraiment sur un budget d'équilibre notamment pour l'investissement. Il y a beaucoup de sujets à poser sur la table. Mais dans tous les cas, on ne pourra pas diminuer les participations, si on ne diminue pas les dépenses. Cela pose la question du coût des dépenses : qu'est-ce qu'on souhaite conserver, quelles sont les missions qui ne correspondent pas à nos attentes. Il ne faut pas qu'il y ait de tabou.

Aujourd'hui, sur les dépenses de la section d'investissement, notre capacité financière pour de « nouveaux investissements » n'est que de 577K€ d'investissement parce que l'on donne déjà, contractuellement dans la DSP, 500K€ à la Segapal sur lesquels on n'a pas la main.

Bien sûr, cette enveloppe profite au Grand Parc et il existe un comité de suivi mais ce qui interpelle est que l'on n'a pas la main sur la moitié de nos investissements. Si dans nos communes respectives, la moitié de notre capacité d'investissement partait directement à une autre société, on se poserait la question! Il faut donc se la reposer dès cette année pour le Symalim.

Madame Anne GROSPERRIN dit que c'est effectivement une question très importante. C'est très symptomatique de l'organisation actuelle de la Segapal et du Symalim : ce modèle n'est pas satisfaisant. Elle rejoint Madame TERRIER sur la nécessité de le réinterroger, de réinterroger la DSP. L'urgence est aussi de réinsuffler des moyens existants, mais qui n'existent pas au bon endroit. C'est un vrai chantier et elle le dit en toute honnêteté et en toute transparence.

M. Goubet dit qu'on a mis du temps à entendre les objectifs poursuivis par les nouveaux-elles représentant-e-s du syndicat. Il entend donc que la Segapal est ciblée et que c'est dorénavant un objectif avoué. Il y a aujourd'hui, pour les élu-e-s, la franchise de dévoiler leur projet. Si on doit se priver des services de la DSP, il faut y travailler immédiatement. Ce n'est pas avec ce qu'on va dégager en gestion à la Segapal, qu'on va résoudre les problèmes. Le Symalim a peu de recettes propres et quel que soit celui qui gère, cela ne sera pas réglé. Une DSP qui gère un équipement structurellement déficitaire ne pourra pas résoudre les problèmes structurels. Il faut générer des recettes et faire payer le service à ceux qui profitent des bénéfices de ce parc. Il n'est pas du tout d'accord sur la remise en cause de ce modèle de gestion, ça ne sera pas suffisant. S'il y a une remise en cause du modèle économique, c'est peut-être au risque de le dénaturer.

Monsieur ATHANAZE dit qu'il est évident qu'on ne va pas dénaturer le parc mais on ne pourra pas discuter l'un sans l'autre : modèle économique et DSP.

Monsieur BRISSARD dit que le risque est de générer une opposition entre Symalim et Segapal et qu'on en oublie les vraies questions évoquées par Mme TERRIER. On a une année de construction d'un projet commun, entre élu·e·s Symalim mais aussi avec la Segapal et entre collectivités. Il faudra être vigilant dans le travail de construction commun et porté par tous, sans qu'on se tire dans les pattes.

Mme CREUZE dit que l'on est plutôt dans une co-construction qu'une opposition mais qu'il est nécessaire de réinterroger le fonctionnement : il y a des choses à revoir et il faut voir comment le futur sera coconstruit.

Madame GROSPERRIN précise qu'il s'agit de trouver un équilibre car aujourd'hui l'équilibre n'y est pas entre le Symalim et son délégataire. Il n'y a pas que cette solution mais il y a aujourd'hui des missions stratégiques à la Segapal qui pourraient être réintégrées au Symalim.

Madame TERRIER dit qu'elle n'a jamais parlé d'opposition non plus. On voit un problème structurel donc il faut qu'on s'interroge. Sans confondre fonctionnement et investissement : est-ce que les collectivités peuvent augmenter leur participation ? est-ce que c'est normal qu'on n'ait pas la main sur un demi-million d'investissement quand on ne peut quasi plus rien investir de plus ?

On peut trouver des partenaires sur l'investissement mais c'est plus compliqué sur le fonctionnement où de fait, on est plutôt sur des marges de manœuvre de gestion.

Monsieur VIEIRA n'a pas dit non plus qu'on allait résoudre les problèmes uniquement avec la question de la DSP. Mais dans le cadre d'un projet Gouvernance / Structure, il faut traiter la question.

Monsieur GOMEZ revient sur la question de la hausse des participations des collectivités projetée en séance : le Symalim est un syndicat de collectivités et les élus sont là en tant que représentants de leur collectivité. Il y a une urgence pour la Présidente du Symalim de prendre attache avec les maires et présidents des collectivités pour en discuter.

Madame CREUZE répond que c'est quelque chose qu'elle a commencé et qu'elle va faire tout au long de l'année 2021.

A l'unanimité, le Comité Syndical **APPROUVE** le budget primitif du Budget principal du Symalim 2021 tel que présenté dans l'annexe à l'ordre du jour qui s'équilibre en dépenses et recettes : en fonctionnement à 6 286 762,06 € et en investissement à 3 273 890,92 €.

2021-010 Budget Primitif du Budget Annexe Navette Fluviale du Canal de Jonage - exercice 2021

Madame la présidente introduit ce point.

Lors de la commission spéciale préalable au comité syndical du 16 octobre 2020 à laquelle l'ensemble des élu·e·s siégeant au Symalim ont été convié·e·s, nous avions collectivement décidé de suspendre l'exploitation de la Navette du Canal en 2021 compte-tenu du coût de cette activité au regard de nos difficultés financières mais également compte-tenu des incertitudes liées à la pandémie Covid19.

Dans l'attente d'une décision sur le devenir du projet et de l'équipement, le budget 2021 est un budget minimaliste assurant l'entretien des équipements et permettant de mettre en œuvre certaines expertises pour éclairer la décision qui devra être prise d'ici la fin d'exercice 2021.

Elle donne la parole à Mme TOURVIEILLE pour présenter ce point.

A l'unanimité, le Comité Syndical **APPROUVE** le budget primitif du Budget annexe Navette du Canal 2021 tel que présenté dans l'annexe ci-jointe qui s'équilibre en dépenses et recettes : En fonctionnement à 60 000 €

En investissement à 30 824,26 €.

2021-011 Création d'un poste de secrétariat / assistance permanent relevant de la catégorie d'emploi des adjoints administratifs

Madame la présidente précise que la quasi-totalité des rapports suivants concerne la mise en œuvre des études et opérations prévues dans le budget que nous venons d'approuver. Elle donne la parole à Mme SIBUE pour présenter ce point.

Madame SIBUE précise que la création de ce poste serait prévue pour le 1^{er} juillet.

A l'unanimité, le Comité syndical **ADOPTE** la modification du tableau des emplois ainsi proposée à savoir la création d'un poste de secrétariat / assistance permanent relevant de la catégorie d'emploi des adjoints administratifs.

Et **PRECISE** que ce poste pourra être pourvu éventuellement par un·e agent·e contractuel·le recruté·e en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article 3-3, 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée. L'agent·e contractuel·le sera rémunéré·e, le cas échéant, par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint administratif.

2021-012 Création d'un poste chargé de mission finances permanent relevant du grade d'attaché

Madame la présidente donne la parole à Madame SIBUE.

Madame SIBUE précise que ce poste permettra une amélioration sur l'expertise financière, que c'est un poste plus général que la seule recherche de recettes, et qu'il y a aussi une partie contrôle de gestion. L'arrivée de la personne sur ce poste est prévue au budget à compter du 1^{er} septembre 2021.

Monsieur MELLET relève une erreur matérielle dans la référence au grade d'attaché·e et pas d'adjoint·e [L'erreur est corrigée].

Le Comité Syndical **ADOPTE** la modification du tableau des emplois ainsi proposée à savoir la création d'un poste chargé·e de mission finances permanent relevant du grade d'attaché.

Et **PRECISE** que ce poste pourra être pourvu éventuellement par un·e agent·e contractuel·le recruté·e en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article 3-3, 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée. L'agent·e contractuel·le sera rémunéré·e par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'attaché.

2021-013 Autorisation de programme n° 2100 pour l'étude du fonctionnement hydrogéologique du Rizan

Madame la présidente donne la parole à Madame TOURVIEILLE.

A l'unanimité, le comité syndical :

- **APPROUVE** la création d'une autorisation de programme n° 2100 pour l'étude du fonctionnement hydrogéologique du Rizan pour un montant global de 92 660 € HT, réparti comme suit :
 - CP 2021 : 26 100 € HT soit 31 320 € TTC
 - CP 2022 : 26 100 € HT soit 31 320 € TTC
 - CP 2023 : 26 100 € HT soit 31 320 € TTC
 - CP 2024 : 14 360 € HT soit 17 232 € TTC
- **INSCRIT** au budget primitif du budget principal les montants de cette autorisation de programme sur les exercices 2021, 2022, 2023 et 2024 selon la répartition des crédits de paiement tels que définis précédemment.
- **AUTORISE** madame la Présidente à solliciter toutes les subventions possibles dans le cadre de cette opération.

⇒ Départ M. Gomez et M. Fischer

2021-014 à 2021-018 : CONVENTIONS / MANDATS

2021-014	mandat n° 2111 - Etude du Rizan, fonctionnement hydrogéologique
2021-015	mandat n° 2120- Milieux naturels et espaces verts 2021
2021-016	mandat n° 2121- Equipements d'accueil du public ou pédagogiques en diffus
2021-017	mandat n° 2130- Bâtiments 2021
2021-018	mandat n° 2151- Remise en état du passage des deux lacs à la suite des crues 2021

Madame la Présidente explique que les cinq prochains rapports permettent aussi la mise en œuvre du budget, avec cette fois-ci la passation de <u>mandats de maîtrise d'ouvrage déléguée</u>, pour des études ou des travaux, qui sont confiés par le Symalim à la Segapal pour mener des opérations sur le territoire. Elle donne la parole à Monsieur TRILLAT pour présenter ces points .

A l'unanimité, le comité syndical :

- **APPROUVE** les mandats
- **AUTORISE** la Présidente à signer les conventions de mandat telles qu'annexées à l'ordre du jour,
- **DIT** que cette dépense sera imputée au Budget principal du Symalim section d'investissement
- AUTORISE la Présidente à solliciter toutes les subventions possibles dans le cadre de ces opérations.

2021-019 Assistance à la définition des objectifs stratégiques du programme de restauration du fleuve Rhône

Madale la présidente donne la parole à Madame SIBUE.

A l'unanimité, le comité syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention de prestation intégrée confiée à la SPL Rhône Amont pour "l'Assistance à la définition des objectifs stratégiques du programme de restauration du fleuve Rhône».
- **DIT** que cette dépense sera imputée à la section de fonctionnement du Budget principal du Symalim à hauteur de 49 800 € TTC.
- **AUTORISE** Madame la Présidente à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'eau et de EDF et à signer tous documents afférents.

Approbation d'un protocole transitoire encadrant la pratique de la pêche, la gestion halieutique et la location du droit de pêche sur les lacs et cours d'eau du Grand Parc Miribel Jonage, ainsi que de son avenant encadrant les règles de mise à disposition de la mise à l'eau du lac des Eaux bleues.

Madame la Présidente précise que ce dernier rapport concerne la pratique de la pêche au sein du Grand Parc. Il s'agit d'encadrer cette pratique dans la continuité du cadre préexistant, et dans l'attente du travail de la commission Biodiversité & ENA qui doit prochainement examiner les pratiques de la chasse et de la pêche sur le domaine du Symalim. L'objectif est de pouvoir soumettre en juin prochain, au comité syndical, les conventions et protocoles qui auront été préalablement concertés et débattus en commission.

Elle donne la parole à Mme SIBUE.

Le Comité Syndical (avec 1 abstention) **AUTORISE** Madame la Présidente à signer le protocole transitoire encadrant la pratique de la pêche, la gestion halieutique et la location du droit de pêche sur les lacs et cours d'eau du Grand Parc Miribel Jonage, ainsi que de son avenant encadrant les règles de mise à disposition de la mise à l'eau du lac des Eaux bleues.

Madame la Présidente remercie les membres et annonce les prochaines échéances.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente lève la séance à 16h10.